

# Le plan de libéralisation des fréquences analogiques a été validé

La mort programmée de la TV analogique vient d'être confirmée par les services du Premier ministre. Concrètement, le **schéma national** de migration de l'analogique au numérique prévoit un basculement définitif pour le 30 novembre 2011. L'attribution des fréquences libérées, le fameux **dividende numérique**, a elle aussi été validée par François Fillon.

Depuis plus d'un an, les mondes de la télévision et des télécoms s'affrontent, font pression, afin d'obtenir la plus grosse part du gâteau. En juillet dernier, la commission parlementaire du dividende numérique a rendu public son rapport remis au Premier ministre, relatif à l'adoption du schéma national de réutilisation des fréquences libérées. Ses préconisations, suivies aujourd'hui par Matignon, proposent d'attribuer la majorité du dividende numérique à l'enrichissement de l'offre des services audiovisuels numériques.

Concrètement, Les fréquences serviront à créer 11 multiplexes nationaux de TNT afin d'accroître la couverture de la télévision haute définition (TVHD). Deux multiplexes de TV Mobile hertzienne (DVB-H) sont également prévus. Reste que la télévision mobile personnelle (TMP) est aujourd'hui toujours bloquée, opérateurs et diffuseurs s'opposant sur le modèle économique à suivre.

Les télécoms ne sont pas oubliés même s'ils obtiennent 'le minimum vital'. Ils se verront attribuer l'intégralité de la sous-bande 790-862 Mhz, soit 9 canaux, aux communications électroniques. Les opérateurs vont donc pouvoir plancher concrètement sur le WiMax mobile ou encore le LTE (Long Term Evolution), les deux candidats à la 4G. Bref un coup de fouet pour le haut débit mobile.

Cette attribution sera assortie de dispositions portant notamment sur la couverture assurée par ce nouveau réseau, son mode de gestion, sa capacité à assurer un débit suffisant et la place qu'il fera à la concurrence.

Dernier bénéficiaire du dividende numérique : la radio numérique. Elle pourra exploiter la bande III UHF .